



GRAND CONSEIL

Fondation Grand Chasseral: soutien unanime

À l'ouverture de sa session de printemps hier, le **Grand Conseil bernois** a donné son accord unanime à une subvention **cantonale** à fonds perdu de 1,5 million de francs à la Fondation Grand Chasseral. Cette contribution rétroactive pour l'acquisition et la rénovation du bâtiment de La Couronne à Sonceboz a été qualifiée de «signal politique fort».

Il n'y a pas eu de suspense au moment du vote: au fur et à mesure que les **députés** pressaient sur leur boîtier, la vague verte s'est confirmée. Score final: 153 voix en faveur de la subvention de 1,5 million de francs à la Fondation Grand Chasseral, et aucune opposition ni abstention.

Comme l'a expliqué le **Gouvernement** dans son rapport, l'octroi de cette somme sollicitée dès 2021 par la Fondation doit servir à rembourser une partie de l'argent que les banques ont avancé sous forme de prêts au moment de l'acquisition puis de la rénovation du bâtiment de la Couronne à Sonceboz. Car le **canton**, lui, ne pouvait pas rapidement débloquer des fonds pour ce projet.

Pôle pour le rayonnement

Une première demande de fonds **cantonaux** a certes d'abord été déposée via le Fonds de loterie. Mais elle a été refusée car déposée après le début des travaux. La Fondation a alors travaillé à inscrire sa démarche dans la dynamique de la fin de la Question jurassienne et de la nécessité de donner une nouvelle image au



Le **canton** a débloqué des fonds rétroactivement pour l'achat de la Couronne et sa rénovation. D'autres moyens devraient être octroyés pour le déploiement de la marque d'attractivité. ARCHIVES



Je me demande: doit-on parler du Jura bernois ou du Grand Chasseral?>>

Jura bernois après le vote de Moutier sur son appartenance **cantonale**. La Couronne, devenue aujourd'hui siège de la Fondation Grand Chasseral et de plusieurs institutions régionales, s'est ainsi profilée pour accueillir le pôle «compétences intercommunales et rayonnement du **Jura bernois**».

Pour qu'un soutien **canton** à la Fondation puisse être possible, il a toutefois fallu créer des bases légales tout exprès. Chose faite le printemps dernier par le **Grand Conseil**. Le vote d'hier n'était donc plus qu'une formalité.

«Cette participation du **canton** n'est pas qu'un transfert financier permettant d'aider un peu la fondation qui, en remboursant le crédit-relais bancaire contracté, pourra ainsi économiser 52 500 fr. d'intérêts par an. C'est un signal politique fort envers la population du **Jura bernois**, qui se trouve à un nouveau chapitre de son histoire», a appuyé Virginie Heyer (PLR, Perrefitte), en tant que porte-parole de la **Commission des institutions politiques et des relations extérieures**.

«Pas une dépense, mais un investissement»

«Pour le **canton**, il ne s'agit pas d'une dépense mais d'un investissement, qui va permettre à la Fondation de mener à bien ses projets de développement. La portée de cette subvention dépasse le cadre d'une simple rénovation de bâtiments», a insisté le président

de la Députation francophone, Karim Saïd (PS, Biemme).

À la tribune, seuls deux groupes se sont exprimés. Au nom des Verts, Christoph Grupp (Bienne) a reconnu que l'histoire ayant mené à la demande de crédit était «particulière». «Mais l'objectif final est juste et mérite que nous soutenions cette subvention. La Fondation a réussi à réunir les acteurs de différents milieux pour mener à bien un processus très important de développement régional. D'ailleurs en tant que Biennois, au vu du succès de l'appellation Grand Chasseral, je me demande: doit-on parler du **Jura bernois** ou du Grand Chasseral?» a-t-il ironisé.

Quant au groupe UDC, il a interprété son oui unanime comme un «signe du lien avec le **Jura bernois**, un lien aussi pour l'avenir après le regrettable départ de Moutier».

CÉLINE LO RICCO CHÂTELAINE

3 QUESTIONS À...

Patrick Linder

Président

de la Fondation Grand Chasseral

Le feu vert à cette subvention **cantonale** de 1,5 million va permettre à la Fondation d'être soulagée de plus de 52 000 fr. d'intérêts annuels. À quel point ce soutien **canton** était-il crucial pour la santé financière de la fondation?

Avant de parler du fond, je tiens à réagir sur la forme, puisque c'est à l'unanimité, et donc avec grand enthousiasme, que le **Grand Conseil** a rendu sa décision. L'importance d'agir en faveur de l'attractivité et du rayonnement de notre région a été comprise. Pour ce qui est du fond, nous avons toujours déclaré vouloir développer le projet Grand Chasseral dans un esprit entrepreneurial. Nous avions dès le départ la volonté d'avancer vite, car nous ne voulions pas laisser passer cette opportunité qui se présentait avec la Couronne. Donc oui, nous avons choisi de prendre des risques en contractant un certain nombre de prêts bancaires. Ces derniers ont aussi été rendus nécessaires car le projet a été affiné au fil des mois. Par exemple, nous avons décidé d'y greffer une boutique ainsi qu'un centre de promotion régional. C'est à ce moment-là que nous avons sollicité un soutien **canton**, en 2021, qui a dès lors été intégré dans la planification financière. Ce soutien **canton** était attendu.

Dans le rapport soumis au **Grand Conseil**, on apprend que dès 2027, vous envisagez de solliciter un financement annuel de 2 fr. /habitant auprès des communes du **Jura bernois**. Or, au départ pour ces communes, il n'était question que d'une contribution unique pour l'achat et la rénovation de la Couronne. À quoi doivent servir ces moyens supplémentaires?

Ce document est un business plan, une projection à moyen terme qui doit encore faire l'objet d'un dialogue avec les instances concernées. Le financement de la transformation du centre de promotion étant finalisé, il s'agit maintenant de s'atteler au développement de la marque d'attractivité, qui connaît une expansion rapide. Cette somme hypothétique de 2 fr. par habitant concerne le plan communicationnel lié à l'intensification du recours à la marque Grand Chasseral. Cette vision devra faire l'objet d'échanges avec les communes, mais aussi avec les entreprises, les institutions et les associations régionales. Nous entrons dans une phase de consolidation. L'ambition est de monter d'un cran dans le développement de la marque d'attractivité.

En plus du soutien unique de 1,5 million, vous êtes dans l'attente d'une décision du **Conseil exécutif** pour une subvention annuelle de 150 000 fr., assortie d'un contrat de prestations. En quoi consiste ce contrat?

Les objectifs définis touchent principalement autour de l'utilisation de Grand Chasseral comme marque d'attractivité et de promotion de la région vers l'extérieur, ceci toujours de manière transversale. Je le répète, nous souhaitons passer à l'échelle supérieure dans la logique Grand Chasseral. Sur ce chemin-là, une première pierre décisive a été posée par le **Grand Conseil** hier. Mais il s'agit désormais d'étayer et d'optimiser les synergies créées entre toutes les filières régionales impliquées car jusqu'à présent, beaucoup d'énergie personnelle a été engagée. CLR